

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 08-01 du 7 décembre 2023

### **SOUTIEN FINANCIER À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (CCI 93) POUR LES ACTEURS DU TOURISME ET DE LA RESTAURATION ET À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DE SEINE-SAINT-DENIS (CMA 93) POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS D'ART ET DU LABEL « ARTISAN(E)S DU TOURISME » – CONVENTIONS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

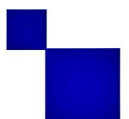
**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 100 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis, représentant le fonds départemental « Transition numérique tourisme » ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis pour la communication, la prospection, l'instruction et le traitement des demandes de subvention ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-Saint-Denis pour le lancement du label Artisan du Tourisme ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-Saint-Denis pour la promotion des Métiers d'Art ;



- APPROUVE les conventions, ci-annexées, à conclure avec les organismes consulaires sus-citées ;

- CHARGE M. le Président du Conseil département de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*